

Extrait du Journal La Mée Châteaubriant

<http://www.journal-la-mee.fr/1094-proche-orient-expulsions-illegales.html>

Proche-Orient : expulsions illégalés

- Pays (international) - Proche orient, Israël, Palestine -

Date de mise en ligne : vendredi 19 juillet 2002

Date de parution : 19 juillet 2002

Journal La Mée Châteaubriant

Ecrit le 19 juillet 2002

Israël, qui veut empêcher de nouveaux attentats, a démoli des maisons et arrêté des proches de kamikazes et d'activistes palestiniens en Cisjordanie dans l'intention de les expulser vers la bande de Gaza.

L'armée israélienne a également arrêté vendredi 19 juillet 2002, en Cisjordanie, 16 Palestiniens accusés d'activités terroristes, selon des sources militaires. Selon la radio publique, 21 pères et frères de terroristes impliqués dans des attaques anti-israéliennes ont été arrêtés dans la nuit de jeudi à vendredi, dans l'intention de les expulser à Gaza. Des témoins palestiniens ont confirmé l'arrestation de 16 Palestiniens, 13 lors d'une incursion dans le village de Tel, et trois dans le camp de réfugiés d'Askar, près de Naplouse, dans le nord de la Cisjordanie.

L'armée a annoncé dans un communiqué l'arrestation de proches parents de sexe masculin des deux auteurs du double attentat suicide à Tel-Aviv qui s'est produit le 17 juillet 2002*, ainsi que de parents des auteurs des attaques du 12 décembre 2001 et du 16 juillet 2002** contre deux bus près de la colonie d'Emmanuel, en Cisjordanie.

A Tel Aviv, l'armée a détruit la maison de Nasser Edin Assidi, chef local des Brigades Ezzedine al-Qassam, branche armée du mouvement islamiste Hamas. Il est accusé par Israël d'avoir organisé les attaques meurtrières contre les bus d'Emmanuel. Son père, âgé de 60 ans, et quatre de ses frères ont été arrêtés.

Les militaires ont également détruit dans le camp d'Askar la maison d'Ali Mohammed Ahmed Adjuri, un chef des Brigades des Martyrs d'Al-Aqsa, groupe armé lié au mouvement Fatah du président Yasser Arafat. Les militaires ont arrêté son père et deux de ses frères. Adjuri est accusé par Israël d'avoir planifié l'attentat de Tel-Aviv.

Expulsions illégales

« Nous examinons la possibilité juridique d'expulser vers la bande de Gaza des proches parents de terroristes et attendons l'avis dans les prochains jours du conseiller juridique du gouvernement », a déclaré à l'AFP le porte-parole du premier ministre Ariel Sharon. « Il n'y a pas de problème aux yeux de la loi pour arrêter des parents eux même suspects ou détruire des maisons de terroristes, mais il en va autrement concernant l'expulsion », a souligné ce responsable, Raanan Gissin.

Le conseiller juridique du gouvernement, qui joue le rôle de procureur général, Elyakim Rubinstein s'est prononcé contre l'expulsion de tout Palestinien, selon la radio militaire israélienne. Il s'est en revanche prononcé contre l'expulsion « sans preuve » des familles de kamikazes palestiniens. M. Rubinstein a estimé que l'expulsion de Cisjordanie vers la bande de Gaza ne pouvait viser des membres de familles de kamikazes ou de ceux qui ont planifié des attentats, que s'il existe des preuves tangibles de leur implication directe dans ces activités terroristes.

Il a indiqué qu'un bannissement collectif d'une famille palestinienne ne pouvait pas avoir lieu, au cours d'une réunion avec le procureur général de l'armée et des responsables des services de sécurité, a ajouté la radio. M. Rubinstein a en revanche donné son aval à la destruction de maisons de familles de kamikazes ou de Palestiniens accusés d'avoir organisé des attentats anti-israéliens, selon la même source.

Les responsables militaires et du Shin Beth, le service de sécurité intérieure, étaient en revanche favorables à l'expulsion des familles des kamikazes comme moyen de dissuasion contre de futures Â« bombes vivantes Â», a indiqué la radio.

Les projets d'expulsion ont été qualifiés par l'Autorité palestinienne de Â« crime de guerre Â» et le Hamas a menacé Israël d'y répondre de manière Â« forte et sanglante Â». Les groupes israéliens de défense des droits de l'Homme tels que B'Tselem et Gush Shalom ont affirmé que de telles expulsions Â« violeraient le droit international Â».

La Convention de Genève de 1949 interdit Â« les transferts forcés en masse ou individuels Â» de civils (article 49) et les Â« peines collectives de même que toute mesure d'intimidation et de terrorisme Â» (article 33). Si ces expulsions se concrétisaient, il s'agirait de la première mesure de ce type prise par Israël depuis le début de l'Intifada, en septembre 2000. Les mesures israéliennes ont été prises au moment où la diplomatie semble marquer des points

Les ministres des Affaires étrangères d'Arabie saoudite, Egypte et Jordanie, se sont déclarés Â« très encouragés Â» jeudi 18 juillet après leurs entretiens à Washington avec le président américain George W. Bush. M. Bush a souligné au début de la rencontre qu'il refusait Â« de se laisser décourager Â» par la poursuite des attentats contre Israël et qu'il entendait aller de l'avant dans la mise en oeuvre du plan d'action américain, dont il s'est dit persuadé qu'il permettra de ramener la paix

(source : AFP)

(*) Trois personnes avaient été tuées mercredi 17 juillet 2002 dans cette opération. Il s'agissait du premier attentat suicide en Israël depuis le début, le 19 juin, de l'opération Â« Voie ferme Â» qui s'est traduite par la réoccupation de la Cisjordanie et a été déclenchée pour tenter de juguler ce type d'attaques.

(**) Un autobus israélien reliant une ville ultra-orthodoxe de la banlieue de Tel-Aviv à la colonie d'Emmanuel, en Cisjordanie, est tombé dans une embuscade sanglante mardi après-midi 16 juillet. Sept passagers ont été tués, dont un bébé de neuf mois. Une vingtaine d'autres personnes ont été blessées dont huit très sérieusement. Le véhicule a d'abord été touché par l'explosion d'une bombe disposée sur le côté de la route, à quelques centaines de mètres seulement de la colonie. Contraint de s'arrêter, il a alors été pris sous le feu d'un commando de deux à trois hommes revêtus d'uniformes israéliens, postés à proximité de la route. Ils ont réussi à prendre la fuite avant l'arrivée de forces de sécurité israéliennes qui ont immédiatement quadrillé le territoire pour tenter de les retrouver. L'un des membres du commando aurait été tué, mercredi à l'aube, lors d'un accrochage avec l'armée israélienne, non loin du lieu de l'attaque.

La colonie d'Emmanuel, qui est peuplée en majorité de juifs ultra-orthodoxes, avait déjà été la cible d'un attentat similaire organisé à peu près au même endroit en décembre 2001. Ce premier attentat avait fait onze morts et avait été revendiqué à la fois par le Mouvement de la résistance islamique (Hamas) et par un groupuscule militaire non officiel du Fatah. Cette fois-ci, quatre organisations palestiniennes se sont attribuées l'embuscade : le Hamas, les Brigades des martyrs d'Al-Aqsa, liées au Fatah, et les ailes militaires du Front populaire de libération de la Palestine et du Front démocratique de libération de la Palestine, cependant que l'Autorité Palestinienne a condamné ce genre d'attentat contre la population civile. Mahmoud Abbas (alias Abou Mazen), le numéro deux de l'OLP, a assuré que cet attentat ne Â« sert pas la cause Â» des Palestiniens. Pour sa part, l'organisation Amnesty International a estimé que Â« le fait que les colonies israéliennes dans les territoires occupés soient illégales au regard des lois internationales ne veut pas dire que des colons puissent être attaqués Â».